

Site internet de la ville de Saclay

Charte d'utilisation et éditoriale de l'espace associations

Conditions d'ouverture de compte :

Être une association déclarée loi 1901, dont le siège social se trouve sur Saclay.

Justificatifs obligatoires à remettre au service associations de la ville:

- le récépissé de déclaration en préfecture
- l'extrait du Journal Officiel
- les statuts de l'association
- la composition du bureau

L'activation du compte ne sera effective qu'après réception de ces documents ou vérification de votre dossier auprès du service associations - qu'après acceptation de la charte ci-dessous

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'accès et les règles d'accès et d'utilisation à l'espace associations mis à la disposition des associations saclaysiennes, par la Ville de Saclay. Les services de l'espace associations sont mis à la disposition des utilisateurs à des fins de communication, de recherche, de diffusion, d'échange et de constructions collectives d'informations. Pour créer son compte associatif et interagir sur le portail, les utilisateurs individuels doivent s'engager à accepter et respecter les termes de la présente charte.

1- Conditions

Seules les associations inscrites peuvent bénéficier des services proposés par l'espace associations sur site www.saclay.fr. Un seul compte utilisateur sera créé par association. Le Président de l'association est le seul responsable légal du compte ouvert. L'association s'engage à mettre à jour régulièrement ses informations.

2. Utilisation

Le contenu de vos contributions ne devra pas être contraire aux bonnes mœurs, à l'ordre public, aux lois et réglementations en vigueur.

L'utilisateur s'engage donc, sans que cette liste soit limitative :

- A ne pas publier de textes, images, photos, programmes ou logiciels à caractère violent, obscène, pornographique ou susceptibles par leur nature de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la protection des enfants et des adolescents,
- A ne pas publier des textes, des photos ou des images encourageant la commission de crimes et/ou délits, incitant à la consommation de substances interdites, au suicide, à la discrimination, à la haine ou à la violence,
- A ne pas porter atteinte de quelque manière que ce soit aux droits à la réputation, à la vie privée de tiers et à l'image, ou divulguer des informations permettant l'identification nominative et précise d'une personne (telles que nom de famille, adresse, numéro de téléphone etc.),
- A demander l'autorisation aux personnes figurant sur les photos, vidéos utilisées pour illustrer son activité, en particulier pour les mineurs, l'autorisation des parents est indispensable.
- A garantir que toutes les informations, données, photographies lui appartiennent ou sont libres de droit et ne pas utiliser des œuvres protégées par des droits d'auteur sans autorisation expresse de l'auteur ou de la personne qui en possède les droits d'exploitation. En particulier, il est interdit d'offrir le téléchargement d'œuvres (musique, photos ...) ou de logiciels protégés par les lois sur la propriété intellectuelle sans autorisation explicite de l'auteur ou de la personne qui en possède le droit d'exploitation ou de les copier de quelque façon que ce soit,
- Ne pas inclure dans ses contenus des liens hypertextes renvoyant vers des sites extérieurs qui soient contraires aux lois et règlements en vigueur, qui portent atteinte aux droits des tiers ou qui soient contraires aux présentes conditions, ne pas mettre de matériel à caractère publicitaire (texte, image, lien ...)

3. Garanties - Restrictions d'utilisation

La Ville de Saclay ne saurait être tenue pour responsable du non respect de ces règles de base pour les publications par les utilisateurs « associations ». L'utilisateur « association » est l'unique responsable de son contenu, quel qu'il soit (agenda, articles, informations, textes, images, son, vidéo etc.).

Il appartient à chaque internaute/contributeur de respecter les lois en vigueur s'agissant de la publication de ses contenus propres.

La Ville de Saclay se réserve le droit de la diffusion ou non de tout ou partie des informations dont le contenu leur paraîtrait manifestement contraire aux règles de bonne conduite énoncées ci-dessus.

4. Fermeture d'un compte utilisateur

Seul le Président peut demander la suppression de l'accès à l'espace associations

Par mail : service.associations@saclay.fr

Par courrier : Mairie de Saclay - Service Associations 42 rue Victor Hugo 91400 SACLAY